



Administration Communale de Mertert-Wasserbillig
1-3, Grand-Rue \ L-6630 Wasserbillig
Adresse postale : B.P.4 \ L-6601 Wasserbillig

PROCÉDURE DE DEMANDE D'AUTORISATION **En matière de gestion de l'eau**

AVIS D'AUTORISATION

En exécution des dispositions de l'article 24, § 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté du **Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité N° EAU-AUT-26-0115** du 11 juin 2026.

L'Administration communale de Mertert a reçu l'autorisation pour la réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre de la construction d'un hall omnisport à l'adresse 16A, Val Fleuri L-6618 Wasserbillig numéro cadastral 729/3573.

Conformément à l'article 19 de la même loi, à la loi du 12 juillet 1996 portant révision de l'article 95 de la constitution et à la loi du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif. Ce recours doit être introduit, sous peine de déchéance, dans le délai de 40 (quarante) jours, délai qui commence à courir à dater du jour de la notification de la décision. Pendant ce délai, le public pourra consulter le texte des décisions à la maison communale à Wasserbillig.

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que l'avis ci-dessus a été dûment publié et affiché à partir de ce jour pour une période de 40 jours (► 27 juillet 2026).

Wasserbillig, le 17 juin 2026

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

